GRAND CHAMP

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de GRAND-CHAMP (56)

PROJET

Règlement graphique

Planche Nord

Echelle : 1 / 5 000ème

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du JJ MMMM AAAA,

La Maire,

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

Emplacements réservés visibles sur ce plan

N°	Nature	Bénéficiare	Surface (m²)
03	Création d'un parking à Loperhet	Commune	821
04	Portion du circuit de randonnée passant par le lieu-dit Motten Botségalo	Commune	1014
05	Portion du circuit de randonnée passant par la chapelle du cloître	Commune	4500
06	Zone de tir de Botségalo	Commune	12397
07	Portion du circuit de randonnée passant par le lieu-dit Lost er Len Sud	Commune	3545
08	Portion du circuit de randonnée passant par le lieu-dit Lost er Len Nord	Commune	456
24	Portion du circuit de randonnée passant par Kerrio	Commune	1002
43	Portion du circuit de randonnée passant par Toulnay	Commune	1648
44	Portion du circuit de randonnée passant par Kerminguy	Commune	1350
49	Portion du circuit de randonnée passant par Motten Stoubo	Commune	3449

- Emplacement réservé
- Secteur soumis à OAP
- Périmètre d'implantation commerciale périphérique
- Périmètre de centralité commerciale
- Linéaire commercial
- Marge de recul des routes départementales

Eléments naturels à protéger, mettre en valeur ou requalifier

- Arbre préservé au titre des Espaces Boisés Classés
- Haies et alignements d'arbres préservés au titre des Espaces Boisés Classés
- Haies et alignements d'arbre préservés au titre des éléments du paysage
- Boisements et espaces verts préservés au titre des éléments du paysage
- Boisements préservés au titre des Espaces Boisés Classés
- Zone humide à préserver
- Zones concernées par l'atlas des zones inondables
- Marge de recul des cours d'eau
- Cours d'eau à préserver

Eléments bâtis à protéger, mettre en valeur ou requalifier

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande de changement de destination
- Elément de patrimoine à préserver

Zonage du PLU

1AUa	Ab	Nf	Ueq
1AUb	Ae	Nl	Uia
1AUeq	Ai1	Nm	Uib
1AUia	Ai2	Np	UL
1AUib	Ak1	Ua	Unv
2AU	Ak2	Ub	Ur
Aa	Apv	Uc	